

# #22 Prévention santé BTP

## Bulletin septembre 2023

### Au sommaire de notre newsletter du mois de septembre 2023

- Prévention de la désinsertion professionnelle : présentation du nouveau dispositif mis en place par l'AMCO-BTP.
- Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle.
- Comment organiser l'accueil de vos apprenti(e)s pour assurer leur santé et leur sécurité ?
- Depuis le 24 août 2023, la leptospirose devient une maladie à déclaration obligatoire.

Bonne lecture !



### Une cellule PDP, pourquoi faire ?

Être en mesure d'exercer son activité professionnelle durablement est à la fois un enjeu personnel, familial et social. Cette capacité peut être fragilisée par des éléments liés à la santé. **Depuis septembre 2023, l'AMCO-BTP est dotée d'une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle**, composée d'un médecin du travail, d'une

infirmière en santé au travail, d'une assistante sociale, d'un ergonome et d'une conseillère en reconversion professionnelle. Son objectif est de prévenir le licenciement ou d'envisager le reclassement des salariés confrontés à un risque d'inaptitude à leur poste de travail, en déclenchant un ensemble de mesures pendant ou en dehors de l'arrêt de travail. [Lire la suite...](#)



### Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle

Lorsqu'un travailleur éprouve des difficultés à réaliser son travail du fait de problèmes de santé, il peut être en risque de désinsertion professionnelle. L'accompagnement social permet de l'informer, de le conseiller et de l'orienter afin de le maintenir dans son emploi. [Télécharger notre fiche pratique.](#)



### Comment organiser l'accueil de vos apprenti(e)s pour assurer leur santé et leur sécurité ?

Affectés à un poste de travail dans un environnement qu'ils ne maîtrisent pas, les jeunes embauchés sont vulnérables face aux risques professionnels.

L'employeur se doit d'organiser leur parcours d'intégration axé sur l'accueil dans l'entreprise et au poste et la formation, participant ainsi à la démarche de prévention en entreprise. Comment prévenir les risques, quelle surveillance médicale ? On fait le point dans [notre article](#).

### Depuis le 24 août 2023, la leptospirose devient une maladie à déclaration obligatoire

En France métropolitaine, le nombre de personnes atteintes par cette maladie méconnue a doublé ces dernières années passant de 300 à plus de 600 cas



recensés par an. **22,3 % des cas de leptospirose constatés dans le contexte professionnel travaillent dans le BTP.**

De nombreux professionnels de ce secteur d'activité sont peu informés sur cette maladie et sont donc peu protégés contre les risques. **Quelles sont les activités à risques, comment se protéger ? [Lire la suite...](#)**

Nos équipes vous accompagnent au quotidien ! Un renseignement, un conseil ?

Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.



- Limoges : 05.55.11.21.00
- Guéret : 05.55.41.13.22
- Périgueux : 05.53.02.98.60

[contact@amco-btp.fr](mailto:contact@amco-btp.fr)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Santé Travail en Limousin.

[Se désinscrire](#)